

Règlement du Concours « Sais-tu t'amuser à vélo ? Montre-nous » Du 15 mars au 26 avril 2021



La **Pépinière des Solidarités Étudiantes (PepSE)** et l'association **Vélo'objectif** organisent un concours pour promouvoir l'usage du vélo, il est gratuit et ouvert du **15 mars** au **26 avril 2021**.

Le concours, nommé « **Sais-tu t'amuser à vélo ? Montre-nous** » a pour but de donner une image positive du vélo, de favoriser son utilisation au niveau local et international et d'accroître l'engagement envers le vélo.

Objet du concours

Le concours s'organise autour de deux catégories :

- une **catégorie 1 : un concours vidéo**
- une **catégorie 2 : un concours de distance parcourue en vélo.**

Chaque participant peut participer aux 2 catégories, il n'est pas limité à une seule.

● **Description pour la catégorie 1 : Vidéo**

Le principe du concours est de proposer une vidéo avec au moins un élément en relation avec le vélo et donner une image positive de celui-ci. Cette vidéo peut se réaliser seul ou entre amis. Quelques exemples :

- mini-sketch ;
- balade à vélo (pour montrer des paysages/une région) ;
- le vélo en tant que moyen de transport (pour aller à l'université/aller faire ses courses) ;
- le vélo en tant que sport ;
- figures à vélo ;
- etc.

Le contenu est libre, le principal étant simplement de donner envie de faire du vélo et les vidéos les plus populaires seront désignées gagnantes !

La vidéo doit durer moins de 30 secondes. Les participants pourront filmer avec l'appareil de leur choix, avec une préférence pour le format vertical. Deux vidéos au maximum par personne seront acceptées, à condition que le contenu soit différent.

Les envois des vidéos se feront du 15 mars au 19 avril et les votes se dérouleront du 19 avril au 26 avril. L'association se réserve le droit de refuser une vidéo, pour toute production qui serait jugée inappropriée.

- **Description pour la catégorie 2 : Distance**

Ce concours consiste à effectuer ses déplacements quotidiens en vélo et est ouvert à tous ! Le point fun : ce challenge peut se faire en équipe ! L'équipe ayant remporté le plus de points à l'issue du mois remporte le challenge.

Conditions de participation

- **Pour la catégorie 1 : Vidéo**

Cette catégorie est ouverte au grand public en France ainsi qu'aux étudiants et personnels des universités étrangères partenaires (Kiel et Cádiz).

Les vidéos pourront être l'œuvre d'une seule personne ou d'une équipe, mais un seul lot sera envoyé le cas échéant.

La participation à ce concours est entièrement gratuite et implique que les auteurs certifient avoir eux-mêmes réalisé leur vidéo. Les auteurs doivent détenir les autorisations de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle dans la vidéo (musique, vidéo, photo, etc.)

Ce règlement devra être explicitement approuvé par tous les participants lors de l'inscription. Aucune limitation d'âge n'est prévue pour ce concours, mais les participants mineurs devront justifier d'une autorisation préalable des responsables légaux, indiquant expressément leur adhésion au règlement.

Le non-respect des conditions de participation à ce concours entraînera la nullité de la participation.

Les participants devront copier-coller et remplir, lors de l'envoi de la vidéo, le texte ci-dessous :

(* = obligatoire)

Nom* :

Prénom* :

Âge* :

Adresse électronique* :

Lieu d'habitation* :

Université :

***Je certifie avoir lu le Règlement du Concours : « Sais-tu t'amuser à vélo ? Montre-nous » et j'approuve les conditions de participation.**

Les vidéos devront être envoyées par lien WeTransfer à l'adresse électronique (projetvelompi@gmail.com) ou sur le compte Instagram (@ubo_velobjectif) de l'association.

Les vidéos seront ensuite publiées au fur et à mesure sur nos réseaux sociaux (uniquement sur Instagram pour les votes).

- **Pour la catégorie 2 : Distance**

Pour participer à ce concours dans la catégorie distance parcourue, suivez les conditions d'inscription suivantes :

- Inscrivez-vous en complétant le formulaire [ICI](#)
- Déplacez-vous à vélo en quantifiant vos distances de déplacement¹ et motivez votre entourage pour faire gonfler vos kilomètres,
- Envoyez-nous un mail (contact@pepse-brest.fr) le lundi suivant chaque semaine contenant :
 - Le nom de l'équipe,
 - Le nombre de personnes dans l'équipe,
 - Le nombre de kilomètres effectués par l'équipe,
- Ce challenge est ouvert à tous et vous pouvez vous inscrire en cours de route.
- Le nombre de personnes par équipe n'est pas figé à l'inscription. Vous pouvez recruter pendant le challenge.
- Et c'est parti pour un mois sportif et respectueux de l'environnement !

Systeme de points :

Le classement se fera en suivant un système de points. Il y a 2 possibilités d'en obtenir :

- Points de distance : **1 point** obtenu tous les **2 km** effectués.
- Points bonus : **5 points** obtenus si vous nous envoyez aussi une **vidéo fun en vélo**, pour la **catégorie 1** !

Sélection des gagnants

- **Pour la catégorie 1 : Vidéo**

Les 3 vidéos gagnantes seront celles qui recevront le plus de likes sur Instagram uniquement.

En cas d'égalité, les gagnants seront sélectionnés par un jury qui se prononcera en toute impartialité, sans avoir à motiver sa décision. La liste définitive des membres du jury sera diffusée le cas échéant.

Des coups de cœur seront désignés par les membres du Bureau de l'association Vélo'bjectif.

La liste des gagnants sera publiée sur nos réseaux sociaux et les gagnants seront contactés individuellement par courrier électronique.

- **Pour la catégorie 2 : Distance**

Le classement sera actualisé chaque semaine sur le site de la PepSE (www.pepse-brest.fr) et vous pourrez vous situer par rapport aux autres équipes pendant le challenge. L'équipe ayant effectué la distance la plus importante remportera un lot !

¹ Pour déterminer vos distances de déplacement, nous vous conseillons d'utiliser un outil de type GPS (Strava, Mappy, Google Maps, Plans...).

Prix

De nombreux lots en rapport avec le vélo sont à gagner par catégorie en fonction des résultats obtenus. Les modalités pour récupérer les prix seront communiquées aux gagnants dans un délai raisonnable après la fin du concours.

Droits d'auteur

Tous les participants cèdent aux organisateurs les droits patrimoniaux ci-dessous qu'ils détiennent sur leur œuvre pour toute la durée légale prévue par la loi française.

Ces droits comprennent : le droit de diffuser leur œuvre sur les réseaux sociaux ; le droit de faire un montage et de couper une partie de l'œuvre ; le droit de traduire tout ou partie de l'œuvre dans toute langue ; le droit de représenter l'intégralité ou une partie de l'œuvre, en tous lieux.

Droits à l'image

Il est de la responsabilité des participants de respecter le droit à l'image des personnes et des propriétés des personnes privées ou publiques filmées. De même, si un mineur est filmé, il convient de s'assurer de l'accord écrit des responsables légaux. Un formulaire type de cession de droit à l'image peut être adressé par courrier électronique sur demande.

Les participants s'engagent à autoriser, sans contrepartie, les organisateurs à reproduire et diffuser leur image, leurs noms et prénoms, pour publications et communication publique par tous moyens et sur tout support à des fins de communication sur le concours.

Autres modalités

Les organisateurs se réservent la possibilité de modifier le présent règlement sous réserve d'en informer préalablement les participants dans un délai raisonnable.

Confidentialité et utilisation des données personnelles

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ; tout participant peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations le concernant, en contactant l'association sur son adresse électronique.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez nous contacter :

- **Pour des questions relatives au concours de la catégorie 1 :**

À l'association Vélo'bjectif, par courrier électronique (projetveloMPI@gmail.com), sur la page Facebook ([@ubo.velobjectif](https://www.facebook.com/@ubo.velobjectif)) ou le compte Instagram ([@ubo_velobjectif](https://www.instagram.com/@ubo_velobjectif)).

- **Pour des questions relatives au concours de la catégorie 2 :**

À la PepSE à contact@pepse-brest.fr